

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voirie Porte des Romains à Strasbourg Koenigshoffen

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 6 a)	Réaménagement du chemin rural en voirie de largeur minimale de 5,5 m sur la partie Nord sur une longueur de 100 m et création d'une voirie de largeur 18 m sur la partie Est sur une longueur de 110 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend :

Une voirie côté Est à partir de la route des Romains aménagée comme suit :

- une emprise de 18 mètres de large sur 110 mètres de long, avec chaussée à double sens de circulation et deux trottoirs,
- une place de retournement (environ 20 x 20 m) à l'extrémité Nord de cette voirie,
- une dizaine de places de stationnement longitudinal avec des plantations d'arbres restant à définir,

Une voirie côté Nord entre la place de retournement et la rue de la Charmille aménagée comme suit :

- une emprise minimale de 5,5 mètres sur 100 mètres avec un statut de zone de rencontre, permettant une circulation à double sens,

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont :

- Améliorer l'image de l'entrée Est du quartier de Koenigshoffen,
- Assurer une desserte de l'îlot A (105 logements, 7 500m² de surface Plancher) et de l'îlot B destiné à accueillir le nouveau centre de formation des Compagnons du devoir (5200m² de SP),
- Améliorer les liaisons piétons cycles avec le nord-ouest du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation d'une voirie provisoire en concassé est prévue courant 2019 pour permettre la desserte des chantiers des projets immobiliers.

Les travaux de la voirie définitive sont envisagés à l'été 2020, en fonction de l'avancement des projets voisins et consisteront à :

- collecter et gérer les eaux pluviales et poser les divers réseaux nécessaires au fonctionnement des îlots A et B,
- poser les bordures et les revêtements de surface (chaussée, stationnement et trottoir),
- réaliser l'éclairage public,
- planter des arbres d'alignement et des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement projeté permettra, à sa mise en service prévue à l'automne 2020 :

- de gérer une circulation de desserte des projets immobiliers envisagés de l'ordre de 300 véhicules par jour,
- de compléter et de sécuriser les cheminements doux (piétons et cyclistes) avec une nouvelle zone de rencontre et des trottoirs,
- le stationnement de quelques usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet, soumis à archéologie préventive, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions de fouilles qui seront menées (été 2019) avant tout démarrage des travaux.

Une demande d'autorisation de travaux sera requise pour cette opération qui se situe dans le périmètre de protection des abords de plusieurs monuments historiques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	environ 3 000 m ²
Longueur	110 + 100 ml
Largeur d'emprise	18 m et 5,5 m
Place de retournement	20 m x 20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

route des Romains
67200 Strasbourg Koenigshoffen

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°43'15"799 Lat. 48°34'52"611

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07°43'16"759 Lat. 48°34'49"752

Point d'arrivée :

Long. 07°43'08"021 Lat. 48°34'51"684

Communes traversées :

Strasbourg

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg version mai 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres aux abords de plusieurs monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UN PPRI a été approuvé le 20 avril 2018 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le secteur de l'opération n'est pas concerné par le risque inondation. Un PPRT Port aux pétroles du 28 novembre 2013 existe sur le territoire de la Ville de Strasbourg, mais ne se situe pas à proximité de l'opération.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic a été réalisé pour la pollution des sols. Les rapports joints au présent formulaire permettent d'établir l'absence d'amiante et d'HAP et de définir les prescriptions et précautions à prévoir lors des travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains matériaux de démolitions et déblais seront évacués s'il ne peuvent pas être recyclés et/ou réutilisés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réutilisation des matériaux en place sera privilégiée, si elle est compatible avec les préconisations du Laboratoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour réaliser le projet des matériaux d'apport seront nécessaires, notamment pour les revêtements de surfaces.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le faible trafic généré par les projets immobiliers ne devrait pas aggraver le risque de pollution de l'air lié à cette nouvelle voirie. La proximité de l'A35 a potentiellement un impact sur le secteur qui est concerné par le Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg approuvé par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2014.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de trafic attendu pour cette voie en impasse sera très limité (environ 300 véhicules par jour) puisque uniquement lié aux usages des futurs résidents et du pôle de formation. Le trafic devrait être composé de véhicules motorisés et non ainsi que de piétons. La voie étant prévue en impasse, aucun trafic de transit n'est attendu. La proximité de la ligne de tram F offrira une possibilité de report modal.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La faible circulation motorisée qui empruntera cette voirie va générer un bruit qui ne devrait pas aggraver le niveau de bruit routier existant et lié, en grande partie, à la proximité de l'autoroute A35. La réalisation du chantier pourrait ponctuellement générer quelques bruits, dans le respect des normes applicables en la matière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux, notamment de pose des enrobés, pourraient ponctuellement générer quelques odeurs</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de compactage des matériaux de chaussée pourraient ponctuellement générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La mise en place d'un éclairage public sur l'ensemble de la voirie va générer des émissions lumineuses qui seront dirigées vers les zones de circulations et ne généreront pas les habitations existantes ou projetées et minimisant les impacts sur la faune.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement accueillera un trafic routier, lié aux projets immobiliers connexes, qui sera à l'origine d'émissions de gaz et de particules. Cette voirie aménagée en impasse reste affectée un faible trafic de desserte et ne devrait donc engendrer que peu de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic archéologique a été réalisé et des fouilles complémentaires ont été prescrites par arrêté préfectoral.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'extension ouest de la ligne F du tramway à Koenigshoffen a fait l'objet d'une étude d'impact datant de novembre 2016. Les effets cumulés potentiels portent sur le trafic routier et ses effets induits (air, bruit). Cependant, le trafic prévisionnel de 300 véhicules/ jour de la voie de desserte n'est pas de nature à générer des impacts cumulés significatifs puisque cela représentera 3% du trafic de la route des romains sur ce tronçon à l'horizon de l'ouverture de la première phase du tram.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévu devrait permettre de limiter les impacts potentiels sur l'environnement et la santé humaine en tenant compte des objectifs suivants :

- La voirie en impasse (avec un statut de zone de rencontre dans la partie nord) limitera fortement le trafic des véhicules motorisés en l'absence de bouclage vers une autre voie.
- L'élargissement du chemin rural au nord est dimensionné pour permettre de répondre aux besoins de tous les usagers (voitures, cyclistes et piétons) mais se limite à 5,5 mètres pour n'impacter que ponctuellement les espaces existants.
- La voirie d'emprise 18 mètres intégrera des trottoirs et des espaces verts
- La proximité de la station de tram "Porte des Romains", qui se situe sur l'extension de la ligne F vers Koenigshoffen, à l'horizon 2020 favorisera l'utilisation des transports en commun et donc une desserte des projets immobiliers en modes doux de déplacement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale :

Le chemin rural existant est déjà utilisé par des véhicules (motorisés ou non), il est partiellement revêtu en enrobés (sur 50 mètres) et son élargissement est prévu sur des parcelles sous maîtrise foncière de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. La voie, prévue en impasse, sera peu fréquentée, essentiellement pour assurer la desserte des projets immobiliers actuellement à l'étude, sans générer de nuisances supplémentaires et intègre la plantation de plusieurs arbres. Le projet n'a donc pas d'incidences significatives pour l'environnement (milieu naturel, trafic, air, bruit, émissions lumineuses, foncier, cadre de vie, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 5 : Courrier de la préfecture (DRAC) relative aux prescriptions de fouilles archéologiques - Annexe 6 : Rapport d'investigations pollution du sol - Annexe 7 : Diagnostic amiante et HAP - Annexe 8 : Rapport d'étude géotechnique 01 - Annexe 9 : Rapport d'étude géotechnique 02

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature


GILLES BROCHARD
Chef de service
Tramway et grands projets